

Gouvernement

Prestation de serment des quatre nouveaux membres aujourd'hui

J.KOMBILE.MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

Un rituel qui obéit aux dispositions de l'article 15 de la Constitution.

PROMUS au gouvernement la semaine écoulée, respectivement en qualité de ministre de la Décentralisation, ministre de la Promotion et de l'Intégration de la Femme au développement, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et des Solidarités nationales, et ministre déléguée auprès du ministre des Eaux, des Forêts, Mathias Otounga Ossibadjou, Prisca Koho ép Nlend, Justine Lekogho



Le président de la République recevra le serment des nouveaux membres du gouvernement en présence des juges constitutionnels.

Photo : Dr/ L'Union

et Nina Abouna prêtent serment, aujourd'hui, au palais de la présidence de la République, devant le

chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, en présence des juges constitutionnels. Conforme aux dispositions

de l'article 15 de la Constitution, ce rituel s'impose à tout nouveau membre du gouvernement, à la suite de

la révision de la Loi fondamentale survenue en janvier 2018. Suivant l'ordre protoco-

laire, à l'appel de leur nom, la main droite levée, chacune de ces quatre personnalités devra répéter le serment suivant: "Je jure de respecter la Constitution et l'État de droit, de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge dans le strict respect de ses obligations de loyauté à l'égard du chef de l'État, de garder religieusement, même après la cessation de mes fonctions, la confidentialité des dossiers et des informations classées secret d'État et dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de celles-ci". Au terme de celui-ci, après en "avoir pris acte", le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, devrait renvoyer chacun d'eux dans "l'exercice de ses fonctions".

Sénat/Réunion du groupe PDG

Pour la cohésion et la discipline



Vue du bureau...

Photo : Gaston NGOUBILI



...et de quelques membres du groupe parlementaire PDG, pendant leurs travaux.

Photo : Gaston NGOUBILI

SM
Libreville/Gabon

LES membres du groupe parlementaire du Parti démocratique gabonais (PDG) au Sénat se sont réunis, mardi dernier au palais Omar Bongo, siège de leur institution. Le but de cette rencontre dirigée par le président dudit groupe, Raphaël Mangouala, était de maintenir la cohésion et de respecter la discipline au-delà de ce qu'ils appellent: "la contribution constante" de chaque élu, dans le travail législatif. D'autant plus que le groupe a également pour prérogative, de veiller à la participation effective de chacun de ses membres aux travaux des commissions permanentes et plénières. Cette réunion qui intervient, rappelons-le, quelques semaines seulement après l'ouverture

de la session budgétaire, a permis aux sénateurs de passer en revue le fonctionnement de leur institution. Et aussi d'évoquer les activités de leur bureau, au cours de l'intersession, l'état des lieux de la mutuelle du groupe, ainsi que la question de leur assurance maladie. Le président du groupe s'est, pour sa part, réjoui du travail abattu jusqu'ici par ses collègues et lui. Travail que le sénateur Mangouala a qualifié d'exemplaire et de qualité. À l'image de certaines propositions de lois émanant du Sénat, comme celle relative au mariage coutumier. "Il est vrai que pour les principes fondamentaux, les sénateurs sont là pour légiférer, mais il est surtout évident que le groupe parlementaire PDG a la mission d'accompagner le gouvernement et par conséquent, de préserver la politique du président de la République, Ali Bongo Ondimba", a part ailleurs déclaré le secré-

taire général du groupe, Élie Ngoungourou. Pour

cela, a-t-il estimé, "le groupe doit être arrimé au

nouveau style de travail du secrétariat exécutif de

notre parti, lequel prône la concertation".

DECOUVRIR PARTAG

REAG

HANGENT PARTAG

REAG

PARTAGER REAG

**DU NOUVEAU
DANS VOTRE
QUOTIDIEN !**